



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

4

Compte d'État

Comptes spéciaux

2016

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.16f

TABLE DES MATIÈRES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres et résumé
Commentaire sur le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire
Fonds d'infrastructure
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds d'infrastructure ferroviaire	5
Arrêté fédéral II (projet)	19
2 Fonds d'infrastructure	21
Arrêté fédéral III (projet)	31
3 Régie fédérale des alcools	33
Arrêté fédéral IV (projet)	45



Table des matières

	Page
1 Fonds d'infrastructure ferroviaire	9
11 Commentaire du compte	9
12 Compte 2016	12
13 Annexe au compte	14
I. Explications générales	14
Bases légales, structure et compétences	14
Mode de fonctionnement du fonds et grandes lignes du financement de l'infrastructure ferroviaire	14
II. Explications concernant le compte	16
Répartition des indemnités d'exploitation («exploitation») et des contributions à des investissements («maintien de la qualité») en 2016	16
Investissements consacrés aux aménagements en 2016	17
Tableau des prêts	18
Principaux postes de prêts	18
Arrêté fédéral II (projet)	19

11 Commentaire du compte

Le 1^{er} janvier 2016, le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a remplacé le fonds FTP. Le FIF finance aussi bien l'exploitation et le maintien de la qualité que l'extension de l'infrastructure ferroviaire. Le résultat du premier exercice comptable du FIF atteint 108 millions de francs.

Le *compte de résultats* fait état des revenus composés de recettes affectées et d'un apport provenant du budget général de la Confédération totalisant 4527 millions, soit 26 millions (- 0,6%) de moins que prévu par le budget.

Recettes affectées

Les *recettes affectées* ont évolué dans le cadre prévu par le budget (- 2,9 mio, soit - 0,1%). La principale recette affectée du FIF, à savoir l'apport issu du produit net de la RPLP, se chiffre à 894 millions et dépasse le budget de 4,5 millions (+ 0,5%). Comparé à l'année précédente, l'apport issu de la RPLP augmente de 174 millions car seuls 52 millions – au lieu des 225 millions de l'année précédente – n'alimentent pas le fonds. Les ressources retenues dans le budget ordinaire de la Confédération serviront, comme le prévoient la Constitution (art. 85, al. 2, Cst.) et la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (art. 19, al. 2, LRPL), à couvrir les coûts (externes) non couverts assumés par la Confédération et liés au transport routier, et notamment à réduire les primes de l'assurance-maladie.

En raison de la baisse des recettes du pour-mille de la TVA, le montant de 311 millions est inférieur de 5,6 millions (- 1,8%) à la somme budgétisée. Le montant de l'apport issu du produit de l'impôt sur les huiles minérales (9% du produit net de la part affectée de l'impôt sur les huiles minérales et de la surtaxe sur les huiles minérales) a atteint 290 millions. Il est inférieur de 8,8 millions ou 2,9% à la somme budgétisée, car le recul du tourisme à la pompe lié au franc fort pèse plus lourdement que prévu sur les recettes. L'apport issu de l'impôt fédéral direct (2,0% de l'impôt fédéral direct des personnes physiques) a atteint 213 millions (+ 7,0 mio, soit + 3,4%). Les cantons ont fourni leur contribution de 500 millions, due en vertu de la loi sur les chemins de fer.

Apport provenant du budget général de la Confédération

L'*apport provenant du budget général de la Confédération* a atteint 2318 millions. Il est inférieur de 23 millions, ou 1%, à la somme prévue. L'apport inscrit dans la Constitution (2300 mio) est fondé sur les prix de 2014. Il est corrigé en fonction de l'évolution du produit intérieur brut réel et suit l'indice du renchérissement de la construction ferroviaire. Tandis que l'économie a évolué comme prévu, le renchérissement de la construction ferroviaire de 2014 à 2016 a été inférieur de 1 point de pour-cent par rapport aux hypothèses.

Les charges attestées dans le compte de résultats sont dues en grande partie à des réévaluations. Celles-ci reflètent les dépenses du compte des investissements.

Charges d'exploitation

529 millions ont été dépensés au titre de l'exploitation et de l'entretien («exploitation»). Cette somme correspond à la valeur budgétée (y c. un supplément de 390 000 fr. approuvé par le Parlement le 5 décembre 2016). Par rapport à 2015, les dépenses de la Confédération versées au titre de l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire augmentent de 68 millions. Cette hausse résulte du changement de système induit par le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), qui implique que les indemnités d'exploitation des chemins de fer privés sont désormais prises en charge par la Confédération seule (FIF) et non plus en partie directement par les cantons.

Autres charges

Une somme de 119 millions a été imputée au FIF au titre des *intérêts sur les avances*, soit un peu moins que prévu par le budget (- 0,4%). Par ailleurs, le fonds accorde des prêts remboursables sans intérêt pour Rail 2000 (CFF) et pour la contribution LGV à l'électrification de la ligne Lindau – Geltendorf (DB Netz AG). Les *intérêts sur les prêts* au taux du marché grevant le FIF à cet effet se chiffrent à 0,7 million comme prévu.

Au titre des *mandats de recherche*, 1,5 million a été dépensé afin d'examiner des problématiques fondamentales concernant l'exploitation, le maintien de la qualité et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

Le compte de résultats fait état d'un bénéfice de 108 millions, à affecter à la réserve du fonds.

Le *compte des investissements* fait état de dépenses d'investissement de 3765 millions, dont deux tiers pour le maintien de la qualité et un tiers pour l'aménagement.

Investissements dans le maintien de la qualité de l'infrastructure

La somme de 2374 millions investie dans le maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire est inférieure de quelque 18 millions (- 0,7%) à la somme inscrite au budget. Les économies sont principalement dues aux petits chemins de fer privés, qui n'ont pas pu réaliser toutes les mesures prévues en 2016. Par rapport à 2015, les dépenses de la Confédération au titre du maintien de la qualité augmentent de 460 millions. Cette nette hausse est en grande partie due au changement de système, car les contributions d'investissement versées aux chemins de fer privés sont désormais prises en charge par la Confédération seule et non plus en partie directement par les cantons. Par ailleurs, les CFF et les chemins de fer privés ont attesté des besoins supplémentaires.

Fonds d'infrastructure ferroviaire

Revenus



FIF

Charges



Entre parenthèses: Montants selon compte 2016 en millions de francs

En 2016, les charges du fonds (env. 4,4 mrd) ont été légèrement inférieures aux revenus (4,5 mrd). L'écart de 108 millions est versé à la réserve issue du bénéfice.

Investissements dans l'aménagement

Une somme de 1392 millions a été investie dans l'aménagement, soit 119 millions ou 7,9% de moins que prévu. Les moyens requis pour les grands projets ferroviaires se répartissent comme suit:

NLFA

Les investissements au titre de la NLFA se chiffrent à 746 millions, soit 20 millions de moins que prévu (- 2,7%). Sur cette somme, l'axe du Saint-Gothard a requis 641 millions pour l'achèvement de la technique ferroviaire et la mise en service du tunnel de base du Saint-Gothard (TBG) ainsi que pour le gros œuvre et le début de la pose de la technique ferroviaire du tunnel de base du Ceneri. Au titre des aménagements de tronçons sur le reste du réseau de l'axe du Saint-Gothard, 74 millions ont été dépensés pour acquérir du matériel roulant et pour construire des centres de maintenance et d'intervention. Les aménagements de tronçons sur le reste du réseau de l'axe du Loetschberg (4^e voie St. German - Viège) ont coûté quelque 20 millions. La surveillance du projet, qui a également financé une partie de la cérémonie d'ouverture du TBG, a requis 5,7 millions, soit 2,3 millions de moins que prévu.

Compte de régularisation de passifs

En application de la loi sur les finances de la Confédération (RS 611.0; LFC), le FIF doit comptabiliser les charges et les produits par exercice. Lorsque des prestations ont déjà été fournies mais pas encore facturées, il y a lieu de constituer des comptes de régularisation de passifs dans le bilan. Le fonds FTP ne requerrait pas ces régularisations. Les principales prestations concernées par cette nouvelle prescription de comptabilisation sont celles d'AlpTransit Gotthard SA (ATG).

Rail 2000 / ZEB

Les investissements effectués au titre de Rail 2000 (y c. ZEB et corridor 4 mètres) se chiffrent à 521 millions et sont inférieurs de 6% à la somme inscrite au budget. Les travaux au viaduc à flanc de coteau de Killwangen-Spreitenbach inclus dans la première étape de Rail 2000 ont coûté moins cher que prévu (17,8 mio, soit - 25,9%). Les moyens financiers destinés au développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) ont été presque épuisés. Les prélèvements destinés aux mesures d'aménagement des tronçons d'accès à la NLFA (art. 4, let. a, LDIF) se chiffrent à 68 millions. Le besoin moindre de fonds (- 8,5 mio) par rapport au budget s'explique par l'avancement moins rapide que prévu des travaux. Sur les autres tronçons du réseau ferroviaire (art. 4, let. b, LDIF), 355 millions ont été requis pour couvrir les coûts de planification et de construction. Les progrès rapides des travaux ont nécessité 11 millions de plus que la somme inscrite au budget. Les autres dépenses concernent les mesures de compensation du trafic régional (7,3 mio), la planification du développement de l'infrastructure ferroviaire (4,8 mio) et la surveillance des projets

(0,1 mio). Des prélèvements de 62 millions ont été effectués afin de réaliser les mesures prévues en Suisse dans le cadre du projet de corridor 4 mètres continu sur l'axe du Saint-Gothard. Il en résulte un besoin inférieur de 20 % par rapport à la somme prévue de 77 millions, qui s'explique notamment par l'adjudication du projet de construction du nouveau tunnel du Bözberg. Pour les mesures en Italie, les prélèvements de 6,8 millions sont inférieurs de 24 % à la somme budgétisée. Du fait de retards dans des projets sectoriels, la société d'infrastructure italienne RFI a nécessité moins de fonds qu'annoncé pour les planifications et les travaux sur la ligne de Luino.

Autres investissements

Sur les 56 millions prévus au titre du *raccordement au réseau ferroviaire européen à haute performance (raccordement LGV)*, seuls 29 millions ont été utilisés (-48,4 %). Les aménagements St-Gall – St. Margrethen (- 92,3 %), Bienne – Belfort (- 81,9 %), Berne – Neuchâtel – Pontarlier (- 47,1 %), St-Gall – Constance (-65,0 %) et du nœud de Genève (- 50,6 %) ont requis nettement moins de moyens financiers que prévu au budget. Cela s'explique essentiellement par des reports du début des travaux de projets (sectoriels). Mais il a également été possible de construire plus rapidement au cours de la période sous revue (aménagement Lausanne – Vallorbe; Zurich aéroport – Winterthur).

Une somme de 60 millions était disponible en 2016 pour optimiser la *réduction du bruit émis par les chemins de fer*. 55,5 millions ont été utilisés (- 7,5 %), dont la majeure partie a été attribuée à la réalisation d'écrans antibruit dans de nombreuses communes incluses dans le réseau ferroviaire. Les derniers détenteurs de wagons privés ont définitivement achevé l'assainissement des wagons suisses.

En 2016, les travaux de *l'étape d'aménagement 2025* de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2025) ont été réalisés dans une mesure moindre que celle qui était prévue lors de l'établissement du budget. Les prélèvements de 35,2 millions sont donc inférieurs (- 46,4 %) à la somme inscrite au budget.

Sur les 10 millions destinés à la modernisation et à l'exploitation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), la moitié a été utilisée.

L'annexe II indique en détail, pour les différents crédits d'engagement, les investissements consacrés à l'aménagement.

Bilan d'ouverture du FIF

Le Conseil fédéral présente au Parlement, pour approbation, le compte du fonds ainsi que le bilan d'ouverture du FIF au 1.1.2016. Celui-ci fait état de passifs de 8807 millions (avances de la Confédération reprises du fonds FTP) et de 50 millions (prêts remboursables). De plus, des prestations d'ATG fournies en 2015 mais facturées au cours de l'exercice sous revue donnent lieu à des comptes de régularisation de passifs d'une somme de 141 millions. Ces comptes de régularisation ont été constitués lors de l'établissement du bilan d'ouverture et ne sont donc pas imputables au crédit budgétaire. Du côté des actifs, les prêts remboursables des CFF et de DB Netz AG comptabilisent 48 millions au 1.1.2016, soit 2,5 millions de moins qu'à la fin de 2015. Cette baisse est due à l'évaluation du taux de change. Par ailleurs, des prêts réévalués, conditionnellement remboursables qui ont été accordés au titre de l'infrastructure ferroviaire et qui totalisent 7,2 milliards ont été reportés du bilan de la Confédération au bilan d'ouverture. Du fait des comptes de régularisation de passifs et de la réévaluation des prêts remboursables, le capital propre négatif est supérieur de 143 millions à celui du bilan de clôture du fonds FTP au 31.12.2015.

Dans l'actif circulant, le *bilan* du FIF au 31.12.2016 fait état de créances envers la Confédération d'une somme de 302 millions. Celles-ci se composent de liquidités à raison de 67 millions et de créances (de créditeurs) d'une somme de 235 millions. Ces dernières sont équivalentes à des engagements issus de livraisons et de prestations. Après réoctroi et remboursement de 4 millions, les prêts remboursables se chiffrent à 46 millions. Du côté des actifs, ces prêts sont évalués à 39 millions car ils ont été accordés sans intérêt aux chemins de fer, ce qui réduit leur valeur. La somme des prêts conditionnellement remboursables (entièrement réévalués) a augmenté de 283 millions pour atteindre 24 milliards. De nouveaux prêts conditionnellement remboursables d'un montant de 1459 millions ont été accordés au cours de la période sous revue. Par ailleurs, du fait des coûts d'investissement qui sont effectivement portés à l'actif à partir de la mise en service du TBG au 1.6.2016, des prêts conditionnellement remboursables d'un montant de 1174 millions ont été convertis en contributions à fonds perdu. L'annexe II fournit les détails quant aux prêts. Les comptes de régularisation de passifs se chiffrent à 96 millions.

12 Compte 2016

Compte de résultats

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p. r. au B 2016	
	2015	2016	2016	val. abs.	%
Résultat de l'exercice	-494	1	108	107	19 359,9
Résultat opérationnel	-355	121	227	106	87,8
Revenus	1 319	4 553	4 527	-26	-0,6
Recettes affectées	1 319	2 212	2 209	-3	-0,1
Taxe sur la valeur ajoutée	311	317	311	-6	-1,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	721	890	894	4	0,5
Impôt sur les huiles minérales	287	299	290	-9	-2,9
Contribution des cantons	-	500	500	-	-
Impôt fédéral direct	-	206	213	7	3,4
Apport provenant du budget général de la Confédération	-	2 341	2 318	-23	-1,0
Charges	1 674	4 432	4 300	-132	-3,0
Exploitation	-	529	529	-	-
Mandats de recherche	-	2	1	-0	-20,8
Réévaluation de prêts	994	1 339	1 464	125	9,3
Réévaluation de contributions à des investissements	680	2 562	2 305	-257	-10,0
Résultat financier	-139	-121	-119	1	-0,9
Revenus financiers	-	-	1	1	n.a.
Charges financières	139	121	120	-0	-0,3
Intérêts sur les avances	138	120	119	-1	-0,4
Autres charges financières	1	1	1	0	24,5

n.d.: non disponible

Compte des investissements

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p. r. au B 2016	
	2015	2016	2016	val. abs.	%
Solde du compte des investissements	-1 676	-3 902	-3 760	142	-3,6
Recettes d'investissement	5	-	5	5	n.d.
Remboursement de prêts	5	-	5	5	n.d.
Dépenses d'investissement	1 681	3 902	3 765	-137	-3,5
Maintien de l'appareil de production	-	2 392	2 374	-18	-0,7
Contributions à des investissements	-	1 930	1 799	-131	-6,8
Prêts conditionnellement remboursables	-	462	575	113	24,5
Aménagement	1 681	1 511	1 392	-119	-7,9
Contributions à des investissements	680	632	506	-126	-19,9
Prêts conditionnellement remboursables	994	878	885	7	0,8
Prêts remboursables	7	1	1	-	-

n.d.: non disponible

Bilan

mio CHF	01.01.2016	31.12.2016	val. abs.	Ecart %
Actif	48	341	293	610,4
Actif circulant	–	302	302	n.d.
Créances Confédération	–	302	302	n.d.
Actif immobilisé	48	39	-9	-18,0
Prêts remboursables	48	39	-9	-18,0
Prêts conditionnellement remboursables	23 875	24 158	283	1,2
Réévaluation de prêts	-23 875	-24 158	-283	1,2
Passif	48	341	293	610,4
Capitaux de tiers à court terme	141	335	194	138,0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	–	235	235	n.d.
Comptes de régularisation passifs	141	96	-45	-32,1
Prêts remboursables Confédération	–	5	5	n.d.
Avances Confédération	–	–	–	n.d.
Capitaux de tiers à long terme	8 857	8 848	-9	-0,1
Prêts remboursables Confédération	50	41	-9	-18,0
Avances Confédération	8 807	8 807	–	–
Capital propre	-8 950	-8 842	108	-1,2
Report de pertes selon l'ancien droit	-8 950	-8 950	–	–
Réserve issue du bénéfice	–	108	108	n.d.

n.d.: non disponible

13 Annexe au compte

I. Explications générales

Bases légales, structure et compétences

L'art. 87a, al. 2, de la Constitution fédérale (Cst.) dispose que l'infrastructure ferroviaire est financée par un fonds et définit les ressources alimentant ce fonds. D'autres sources de financement, temporaires, sont mentionnées à l'art. 196, ch. 3, al. 2, et au ch. 14, al. 4, Cst. Le mode de fonctionnement et les procédures du FIF sont définis dans la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (LFIF; RS 742.140).

Le FIF a la forme d'un fonds sans personnalité juridique mais disposant d'une comptabilité propre. Celle-ci est composée d'un compte de résultats, d'un compte des investissements et d'un bilan.

Dans le *compte de résultats*, les apports sous forme de recettes affectées, l'apport provenant du budget général de la Confédération ainsi que les intérêts perçus sur des prêts sont inscrits comme revenus. Les charges se composent des prélèvements pour l'exploitation, des intérêts passifs sur les engagements et des amortissements d'actifs.

Le *compte des investissements* affiche comme recettes le remboursement de prêts et comme dépenses l'octroi de prêts à taux d'intérêt variable conditionnellement remboursables ou remboursables ainsi que les contributions à des investissements (contributions à fonds perdu) au renouvellement, à la modernisation («maintien de la qualité») et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

Le *bilan* englobe tous les actifs et tous les engagements du FIF.

Le *Conseil fédéral* fixe le montant des ressources financières destinées au FIF (art. 3, al. 1, LFIF). De plus, il présente à l'Assemblée fédérale la planification financière du fonds en même temps que le budget (art. 8, al. 2, LFIF). L'*Assemblée fédérale* adopte, en même temps que l'arrêté fédéral concernant le budget annuel, un arrêté fédéral simple fixant les sommes à prélever du FIF pour l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures, l'aménagement et les mandats de recherche (art. 4, al. 1, LFIF). Enfin, l'Assemblée fédérale approuve les comptes du FIF (art. 8, al. 1, LFIF).

Mode de fonctionnement du fonds et grandes lignes du financement de l'infrastructure ferroviaire

L'exploitation et l'entretien («exploitation»), le renouvellement et la modernisation («maintien de la qualité») ainsi que la poursuite de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont financés exclusivement par le FIF. Le FIF a également repris les dettes (avance cumulée) du fonds FTP à fin 2015. À compter du 1^{er} janvier 2019 au plus tard, le FIF doit prévoir que 50 % des apports affectés provenant de la RPLP ainsi que le produit de

l'impôt sur les huiles minérales servent à rémunérer et à rembourser l'intégralité des avances du fonds FTP (art. 11 LFIF). Le FIF ne peut s'endetter qu'à concurrence des montants octroyés à titre d'avances. Il se dote, à cet effet, d'une réserve appropriée destinée à compenser les fluctuations des apports (art. 7 LFIF).

Les ressources suivantes sont affectées durablement au FIF pour le financement de ses missions (art. 87a, al. 2 et 3, Cst.; art. 57, al. 1, LCdF):

- au maximum deux tiers du produit net de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP);
- un pour mille de la TVA;
- 2 % des recettes issues de l'impôt fédéral direct des personnes physiques;
- un montant de 2300 millions provenant du budget général de la Confédération, corrigé en fonction de l'évolution du produit intérieur brut réel et du renchérissement (indice du renchérissement de la construction ferroviaire) et
- des contributions cantonales à hauteur de 500 millions.

En outre, les ressources suivantes sont allouées au FIF pour une durée limitée (art. 196, ch. 3, al. 2, et ch. 14, al. 4, Cst.):

- un pour-mille de TVA supplémentaire (à partir de 2018 et jusqu'à 2030 au plus tard),
- 9 % du produit net de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (jusqu'au remboursement intégral de l'avance), mais au maximum 310 millions (prix de 2014).

Aux termes de l'art. 4, al. 2, LFIF, les prélèvements du FIF doivent couvrir en priorité les besoins liés à l'exploitation et au maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire. Pour ces prélèvements, l'Assemblée fédérale approuve tous les quatre ans un plafond de dépenses. Les objectifs à atteindre et les fonds octroyés par la Confédération aux 39 entreprises ferroviaires sont fixés de manière contraignante dans des conventions de prestations quadriennales harmonisées avec ce plafond de dépenses. Pour compenser les coûts non couverts – conformément à leur planification à moyen terme – de l'exploitation et de la maintenance, les entreprises reçoivent chaque année des indemnités. Étant donné que les investissements de renouvellement nécessaires ne peuvent généralement pas être entièrement financés à partir des amortissements et des réserves de liquidité disponibles, des prêts sans intérêt conditionnellement remboursables sont également versés par le biais des conventions de prestations (art. 51, LCdF; RS 742.101). À partir de 2016, les coûts pour l'exploitation et le maintien de la qualité de l'infrastructure des chemins de fer privés, cofinancés jusqu'à présent par la Confédération et les cantons, sont entièrement financés par le FIF, les cantons versant en contrepartie une contribution forfaitaire à ce dernier.

Les mesures concernant l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont décidées par l'Assemblée fédérale (art. 48c LCdF). Dans le cadre de sa gestion budgétaire, le Parlement accorde les crédits d'engagement définis en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement. Tous les quatre ans, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un rapport sur l'état de l'aménagement (art. 48b LCdF).

Les mesures d'aménagement sont financées sous forme de prêts sans intérêt conditionnellement remboursables et destinés à des investissements portés à l'actif, ainsi que de contributions à fonds perdu (contributions d'investissement) destinées à des investissements qui ne sont pas portés à l'actif.

II. Explications concernant le compte

Répartition des indemnités d'exploitation («exploitation») et des contributions à des investissements («maintien de la qualité») en 2016

en CHF

Chemin de fer		Exploitation	Maintien de la qualité
AB	Appenzeller Bahnen AG	3 800 000	20 900 000
asm	Aare Seeland mobil AG	9 380 000	17 728 000
BDWM	BDWM Transport AG	2 050 000	13 081 179
BLSN	BLS Netz AG	75 086 953	204 318 785
BLT	BLT Baselland Transport AG	2 779 000	24 090 000
BOB	Berner Oberland-Bahnen AG	3 674 000	4 595 000
CFF	Chemins de fer fédéraux SA	285 015 000	1 460 088 400
CJ	Compagnie des Chemins de fer du Jura (CJ) SA	5 513 286	5 381 671
DICH	Deutsche Eisenbahn-Infrastruktur in der Schweiz	19 999 999	15 700 000
ETB	Emmentalbahn GmbH	150 000	630 000
FART	Società per le Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART) SA	1 759 216	1 229 660
FB	Forchbahn AG	140 000	2 310 000
FLP	Ferrovie Luganesi SA	465 976	1 077 000
FW	Frauenfeld–Wil-Bahn	-30 000	5 000 000
HBS	Hafenbahn Schweiz AG	10 860 238	9 468 000
KWO	Meiringen–Innertkirchen-Bahn (MIB/KWO)	20 000	280 000
LEB	Compagnie du chemin de fer Lausanne–Echallens–Bercher SA	1 100 000	25 346 457
MBC	Transports de la région Morges–Bière–Cossonay SA	2 250 000	4 189 498
MGI	Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	11 564 000	80 290 001
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	7 869 000	32 019 000
MVR	Transports Montreux-Vevey-Riviera SA	2 245 726	13 552 339
NStCM	Compagnie du chemin de fer Nyon–St-Cergue–Morez SA	760 000	3 427 031
OeBB	Oensingen-Balsthal-Bahn AG	0	1 325 000
RBS	Regionalverkehr Bern–Solothurn AG	6 080 000	32 000 000
RhB	Chemin de fer rhétique SA	26 798 625	186 024 271
SOB	Schweizerische Südostbahn AG	14 650 000	52 350 000
ST	Sursee–Triengen-Bahn AG	90 000	110 000
STB	Sensetalbahn AG	777 000	937 000
SZU	Sihltal Zürich Uetliberg Bahn	3 030 000	9 500 000
THURBO	THURBO AG	1 200 000	5 100 000
TMR	TMR Transports de Martigny et Régions SA	3 300 000	11 000 000
TPC	Transports Publics du Chablais SA	350 000	21 351 740
TPF	Transports publics fribourgeois SA	6 610 181	49 764 450
TRAVYS	TRAVYS-Transports Vallée-de-Joux–Yverdon-les-Bains–Sainte-Croix SA	3 220 000	5 701 500
TRN	TRN SA	1 841 000	7 058 000
WAB	Wengernalpbahn AG	1 930 000	7 090 000
WSB	Wynental- und Suhrentalbahn AG	2 380 000	9 500 000
ZB	Zentralbahn AG	9 864 000	30 406 414
Total		528 573 200	2 373 920 396

Investissements consacrés aux aménagements en 2016

en CHF

Grands projets / crédits d'engagement

NLFA	745 777 101
surveillance du projet	5 757 277
axe du Loetschberg	–
axe du St-Gothard	641 212 000
aménagement de la Surselva	–
raccordement de la Suisse orientale	–
aménagements Saint-Gall – Arth-Goldau	4 568 172
aménagements de tronçons, reste du réseau, axe du Loetschberg	19 769 960
aménagements de tronçons, reste du réseau, axe du St-Gothard	74 300 542
garantie du tracé	–
analyse de la capacité des axes nord-sud	169 150
Rail 2000/ZEB	521 130 347
1 ^{re} étape	17 849 680
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	67 689 559
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	354 576 613
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	147 054
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	7 324 196
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)	4 778 243
corridor de 4 mètres, mesures en Suisse	61 981 028
corridor de 4 mètres, mesures en Italie	6 783 974
Raccordement au réseau européen (LGV)	29 018 544
surveillance du projet	–
aménagements Saint-Gall – St-Margrethen	262 873
aménagements Lindau – Geltendorf	945 000
aménagements Bulach – Schaffhouse	1 950 000
construction nouveau tronçon Belfort – Dijon	–
aménagements Vallorbe/Pontarlier – Dijon	–
aménagement du nœud de Genève	1 185 748
aménagements Bellegarde – Nurieux – Bourg-en-Bresse	–
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	–
aménagements Bienne – Belfort	2 057 578
aménagements Berne – Neuchâtel – Pontarlier	15 090 492
aménagements Lausanne – Vallorbe	5 065 895
aménagements Sargans – St-Margrethen	–
aménagements Saint-Gall – Constance	350 000
aménagements Zurich-Aéroport – Winterthur	2 110 958
Protection contre le bruit	55 501 926
PRODES étape d'aménagement 2025	35 190 797
CEVA (gare d'Annemasse)	4 945 500
Total	1 391 564 214

Tableau des prêts

mio CHF	Prêts remboursables	Prêts condi- tionnellement remboursables	Total des prêts
Valeurs d'acquisition			
État au 31.12.2015 (fonds FTP)	50	16 639	16 689
Report de prêts OFT / réévaluation FIF	-	7 236	7 236
État au 01.01.2016 (FIF)	50	23 875	23 925
Prêts nouvellement octroyés (valeur nominale)	1	1 459	1 460
Remboursements	-5	-	-5
Conversion en contributions à fonds perdu	-	-1 176	-1 176
État au 31.12.2016	46	24 158	24 204
Réévaluations			
État au 31.12.2015 (fonds FTP)	-	-16 639	-16 639
Report de prêts OFT / réévaluation FIF	-3	-7 236	-7 239
État au 01.01.2016 (FIF)	-3	-23 875	-23 877
Dépréciation	-5	-1 459	-1 464
Reprise de perte de valeur	0	-	0
Remboursements	-	-	-
Actualisations	-	-	-
Conversion en contributions à fonds perdu	-	1 176	1 176
État au 31.12.2016	-7	-24 158	-24 165
Valeur au bilan au 31.12.2016	39	-	39

Principaux postes de prêts

mio CHF	Valeurs d'acquisition	Réévaluations	Valeur au bilan
Total des prêts 2016	24 204	-24 165	39
Prêts remboursables	46	-7	39
CFF SA	30	-2	28
DB Netz AG	16	-5	11
Prêts conditionnellement remboursables	24 158	-24 158	-
Chemins de fer fédéraux SA	15 413	-15 413	-
BLS Réseau SA	2 658	-2 658	-
Alp Transit Gotthard AG	2 466	-2 466	-
Chemin de fer rhétique SA	1 317	-1 317	-
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	371	-371	-
Zentralbahn AG	262	-262	-
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	253	-253	-
Regionalverkehr Bern-Solothurn RBS	138	-138	-
Transports publics fribourgeois Infrastructure SA	125	-125	-
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	124	-124	-
Appenzeller Bahnen (AB)	105	-105	-
Autres exploitants d'infrastructure	926	-926	-

Projet

Arrêté fédéral II concernant le compte du fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2016

du # juin 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 8, al. 1, de la loi du 21 juin 2013 sur le fonds d'infrastructure ferroviaire¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 mars 2017²,

arrête:

Art. 1

¹ Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2016 du fonds d'infrastructure ferroviaire, présentant un total de 47 832 028 francs et un capital propre de -8 950 494 150 francs, est approuvé.

² Le compte du fonds d'infrastructure ferroviaire est approuvé pour l'année 2016. Il se solde par:

- a. un excédent de revenus de 108 002 219 francs inscrit au compte de résultats;
- b. un excédent de dépenses de 3 760 484 610 francs inscrit au compte des investissements;
- c. des avances de 8 807 090 178 francs, un report des pertes selon l'ancien droit de 8 950 494 150 francs et un bénéfice de 108 002 219 francs inscrit dans le bilan au titre des réserves.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	25
21 Bases légales, structure et compétences	25
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	26
23 Compte 2016	26
Arrêté fédéral III (projet)	31

21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure sert à financer l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement ainsi que les contributions aux mesures en faveur du trafic d'agglomération et aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. En 2016, à peu près la moitié des prélèvements ont été consacrés à l'achèvement du réseau et un peu plus d'un quart aux mesures concernant le trafic d'agglomération. En raison du retard pris dans certains projets tant pour les routes nationales que pour le trafic d'agglomération, les crédits disponibles n'ont pas été entièrement utilisés.

Le fonds d'infrastructure, entré en vigueur le 1.1.2008, se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFINfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit d'ensemble pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire du 7.11.2007 (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*: il s'agit des apports au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts conditionnellement remboursables affectés à des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations et routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations concernant l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et l'octroi de prêts conditionnellement remboursables pour des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique).

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, étant donné que ces dernières ne sont octroyées par la Confédération qu'au fur et à mesure des besoins effectifs et en fonction de ceux-ci.
- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations portés à l'actif et réévalués.
- *Capitaux de tiers*: on y retrouve les engagements envers des tiers, les passifs de régularisation et les retenues de garantie, répartis entre engagements financiers à court et à long terme.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, au moyen des arrêtés fédéraux du 21.9.2010 et du 16.9.2014, le Parlement a libéré des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'apport annuel au fonds. Conformément à l'art. 9 LFINfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la

compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA. Sur la base des décisions d'augmentation prises jusqu'à présent pour tenir compte du renchérissement

cumulé et de la TVA, le crédit d'ensemble se monte à 22 milliards de francs. Une vue synoptique de l'état du crédit d'ensemble «Fonds d'infrastructure» figure dans le tome 2A, ch. 9.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFIInfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

Depuis 2015, le fonds d'infrastructure est aussi alimenté par le produit des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme.

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. À titre de premier apport, la somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure au moment de son introduction. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier apport ne peut être utilisé que pour l'achèvement du réseau des

routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'apport extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération quant à elle est financée par les apports annuels.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les apports au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Du fait de l'entrée en vigueur du projet de fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) accepté par le peuple et les cantons le 12.2.2017, les tâches financées jusqu'à présent via le fonds d'infrastructure (à l'exception des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) seront financées par le FORTA à compter du 1.1.2018. Le solde du fonds d'infrastructure sera transféré au FORTA de manière proportionnelle.

23 Compte 2016

Le compte de résultats 2016 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde positif de 205 millions.

Les revenus, d'un montant de 1595 millions, se composent des éléments suivants:

En 2016, l'apport au fonds s'est monté à 978 millions. Le produit perçu par la Confédération dans le cadre des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme est systématiquement reversé au fonds d'infrastructure deux ans après la perception du montant des sanctions. Durant l'exercice 2016, aucun versement n'a pu être effectué, étant donné qu'en 2014, année de référence, les coûts d'exécution ont été supérieurs aux recettes générées par les sanctions.

Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 378 et 122 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, d'un total de 90 millions, et des prêts destinés aux programmes pour le trafic d'agglomération, d'un montant de 27 millions. Par

rapport à l'année précédente, les montants de ces prêts se sont inscrits respectivement en hausse de 7 millions et en baisse de 13 millions de francs.

Les charges se sont élevées à 1390 millions, dont 773 millions de prélèvements. Des dépenses de 384 millions, dont 6 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'*achèvement du réseau des routes nationales*, en particulier pour les projets-clés et les projets prioritaires suivants:

- A5 contournement de Bienne (branche est)
- A9 Sierre – Gampel – Brigue-Glis
- A16 Delémont – frontière JU/BE
- A16 Court – Tavannes
- A28 Route du Prättigau

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 617 millions (sans prise en considération des recettes). À la suite du report de projets, les cantons ont sollicité moins de moyens financiers durant l'exercice 2016 que prévu, raison pour laquelle les dépenses ont été inférieures aux prévisions de 233 millions au total.

Compte de résultats

CHF	Compte 2015	Budget	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015	
		y c. suppléments 2016		val. abs.	%
Solde du compte de résultats	193 429 926	-190 307 246	204 769 660	11 339 734	5,9
Revenus	1 659 229 738	1 690 410 754	1 595 144 906	-64 084 832	-3,9
Apports	999 025 500	979 810 754	977 910 754	-21 114 746	-2,1
Apport annuel	992 245 100	977 910 754	977 910 754	-14 334 346	-1,4
Apport provenant de sanction appliquée aux voitures de tourisme dans cadre réduction CO ₂	6 780 400	1 900 000	–	-6 780 400	-100,0
Inscription à l'actif des routes nationales en construction	537 042 229	710 600 000	500 149 069	-36 893 160	-6,9
Achèvement du réseau	484 732 691	586 150 000	377 823 442	-106 909 249	-22,1
Elimination des goulets d'étranglement	52 309 538	124 450 000	122 325 627	70 016 089	133,8
Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables	123 162 009	–	117 085 083	-6 076 926	-4,9
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-1 951 293	–	-103 180	1 848 113	-94,7
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	–	–	-670 403	-670 403	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	1 522 768	–	–	-1 522 768	-100,0
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	83 084 218	–	90 476 116	7 391 898	8,9
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	28 200 800	–	992 000	-27 208 800	-96,5
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	–	–	2 500 000	2 500 000	n.d.
Berne: désenchevêtrement de Wylerfeld	–	–	5 662 688	5 662 688	n.d.
Aareland: déplacement de l'arrêt Kúngoldingen	621 164	–	–	-621 164	-100,0
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	–	–	-220 574	-220 574	n.d.
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	1 289 390	–	–	-1 289 390	-100,0
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	660 698	–	–	-660 698	-100,0
Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppel – Genève (mesure partielle A), GE	4 000 000	–	6 456 388	2 456 388	61,4
Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppel – Genève (mesure partielle B), VD	2 500 000	–	4 626 200	2 126 200	85,0
Winterthur: 4 ^e extension partielle du RER, 3 ^e étape	2 984 264	–	6 127 148	3 142 884	105,3
Région d'Yverdon: réaménagement de la gare CFF de Grandson	–	–	651 440	651 440	n.d.
Grand Genève: amélioration accessibilité MD à la gare de Gland	250 000	–	587 260	337 260	134,9
Charges	1 465 799 811	1 880 718 000	1 390 375 245	-75 424 566	-5,1
Prélèvements	805 595 574	1 170 118 000	773 141 094	-32 454 480	-4,0
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–	–	–	–	n.d.
Achèvement du réseau des routes nationales	492 533 545	617 000 000	383 972 945	-108 560 600	-22,0
porté à l'actif	484 732 691	586 150 000	377 823 442	-106 909 249	-22,1
non porté à l'actif	7 800 854	30 850 000	6 149 503	-1 651 351	-21,2
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	54 476 370	131 000 000	130 997 935	76 521 565	140,5
porté à l'actif	52 309 538	124 450 000	122 325 627	70 016 089	133,8
non porté à l'actif	2 166 832	6 550 000	8 672 308	6 505 476	300,2
Projets d'agglomération	114 302 616	270 000 000	117 198 208	2 895 592	2,5
Contributions à fonds perdu (route et rail)	73 796 300	270 000 000	89 815 658	16 019 357	21,7
Prêts (rail)	40 506 316	–	27 382 550	-13 123 766	-32,4
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	97 861 042	105 000 000	93 854 005	-4 007 037	-4,1
Contributions à fonds perdu (route et rail)	15 205 349	105 000 000	4 151 473	-11 053 877	-72,7
Prêts (rail)	82 655 693	–	89 702 533	7 046 840	8,5
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	46 422 000	47 118 000	47 118 000	696 000	1,5
Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction	537 042 229	710 600 000	500 149 069	-36 893 160	-6,9
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	123 162 009	–	117 085 083	-6 076 926	-4,9

n.d.: non disponible

131 millions ont été dépensés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, dont 9 millions ne peuvent être portés à l'actif. Ces ressources financières ont été utilisées essentiellement pour les travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Härkingen – Wiggertal et pour l'aménagement du contournement nord de Zurich.

Par ailleurs, la planification des projets d'élimination des goulets d'étranglement suivants en particulier s'est poursuivie:

- GE Meyrin/Vernier – Vengeron
- GE Vengeron – Coppet
- VD Coppet – Nyon
- VD Crissier
- BE Wankdorf – Muri
- BE Wankdorf – Schönbühl
- BE Schönbühl – Kirchberg
- SO-BE Luterbach – Härkingen
- BS Tunnel du Rhin à Bâle
- LU contournement de la ville de Lucerne
- ZH Winterthour Töss – Winterthour Est
- ZH Andelfingen – Winterthour Nord

Des recettes avoisinant 17 millions ont également été enregistrées en 2016 pour la construction des routes nationales (provenant notamment de participations de tiers et de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds par dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette).

S'agissant du trafic d'agglomération, les dépenses ont été inférieures d'environ 164 millions au montant budgété. Sur un total de 211 millions, 94 millions ont servi au financement des projets d'agglomération urgents et 117 millions ont été affectés aux projets d'agglomération.

Les dépenses engagées pour les projets ferroviaires urgents ont été inférieures au montant budgété (100 mio): elles se sont chiffrées à 93 millions, dont environ 92 millions ont été dédiés au raccordement ferroviaire CEVA.

Le projet ferroviaire urgent ci-après a pu être achevé:

- BL Gare de Dornach Arlesheim / doublement des voies

Un million a été dépensé pour le projet routier urgent ci-après:

- SO Désengorgement de la région d'Olten

S'agissant des projets d'agglomération, 117 millions ont été dépensés au total. Ces besoins moindres de 153 millions par rapport au budget (270 mio) sont dus aux retards dans la mise en route de projets et à la progression plus lente des travaux.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération se sont élevés à 62 millions. En 2016, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

1^{re} génération

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)*
- Zurich: 4^e extension partielle du RER de Zurich*
- Berne: désenchevêtrement de Wylerfeld*
- Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle A), GE*
- Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle B), VD*

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Parmi les projets d'agglomération de 1^{re} génération, le projet ferroviaire suivant a pu être achevé:

- Soleure: déplacement de la gare de Bellach

2^e génération

- Winterthour: 4^e extension partielle du RER, 3^e étape*
- Ville de Zurich – Glatttal: Zurich – réalisation de la liaison de tramway Hardbrücke
- Ville de Zurich – Glatttal: Zurich – réaménagement de la gare de Hardbrücke (mesures d'urgence)
- Bâle: prolongement de la ligne de tramway 3 vers Saint-Louis
- Région d'Yverdon: réaménagement de la gare CFF de Grandson*
- Grand Genève: amélioration de l'accessibilité pour la mobilité douce à la gare*

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les contributions aux investissements destinées aux mesures de circulation routière et de mobilité douce dans le cadre des projets d'agglomération se sont chiffrées à 55 millions. En 2016, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

1^{re} génération

- Zurich: mobilité douce dans le centre-ville, 2^e partie (traversée des voies, 2^e étape, part MD)
- Thoune: contournement nord et adaptation de réseau, y c. mesures d'accompagnement, 1^{re} partie (contournement Thoune Nord et Bernstrasse)
- Lucerne: optimisation de la Seetalplatz
- St-Gall / Arbon-Rorschach: réaménagement de la place de la gare à St-Gall, 1^{re} partie (place de la gare, hors Kornhausplatz)
- Argovie Est: transformation de la Schulhausplatz à Baden (optimisation de la mobilité douce avec des adaptations dans le tunnel du Schlossberg et la construction d'un tunnel pour vélos)

Parmi les projets d'agglomération de 1^{re} génération, les grands projets routiers et les mesures d'envergure en faveur de la mobilité douce énumérés ci-après ont pu être menés à bien:

- Interlaken: aménagement / exploitation de la promenade (Flaniermeile), Bodeliweg (Crossbow TP 1) A1, 1^{re} partie
- Lucerne: K17: Root Ronmatt – nœud «Tell»
- Schaffhouse: valorisation de la traversée de Beringen
- Lausanne-Morges: réseau de bus TP Lausanne (2009–2014), 1^{re} partie (prolongement de la ligne de trolleybus Grand-Mont)

2^e génération

- Berne: ville de Berne, Eigerplatz
- AareLand: Aarburg, Oftringen, Zofingue: tronçon central de la Wiggentalstrasse entre ERZO et la Bernstrasse
- Obersee: désengorgement du centre de Lachen, 1^{re} partie (tronçon ouest et est)
- Argovie Est: axe de bus Est à Baden

Un montant forfaitaire de 47 millions est destiné aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction de la longueur des routes.

Bilan

CHF	Compte 2015	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015 val. abs. %	
Actif	1 881 436 070	2 129 464 283	248 028 214	13,2
Actif circulant	1 881 436 070	2 129 464 283	248 028 214	13,2
Créances sur la Confédération	1 881 433 070	2 129 323 254	247 890 185	13,2
Créances sur des tiers	3 000	141 029	138 029	4 601,0
Actif immobilisé	-	-	-	-
Routes nationales en construction	3 400 148 124	3 129 942 398	-270 205 726	-7,9
Achèvement du réseau	3 265 739 467	2 873 208 115	-392 531 353	-12,0
Élimination des goulets d'étranglement	134 408 657	256 734 284	122 325 627	91,0
Prêts rail conditionnellement remboursables	1 283 214 370	1 391 577 902	108 363 532	8,4
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-	77 060 429	-103 180	-0,1
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	373 502 775	373 502 775	-	-
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	7 209 806	6 539 403	-670 403	-9,3
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain (projet achevé, cession du prêt à l'OFT)	-	-6 539 403	-6 539 403	n.d.
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	22 612 079	22 612 079	-	-
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	4 034 032	4 034 032	-	-
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	44 350 368	44 350 368	-	-
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	-	547 558 283	90 476 116	19,8
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	228 313 300	229 305 300	992 000	0,4
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	25 854 060	28 354 060	2 500 000	9,7
Berne: désenchevêtrement de Wylerfeld	-	5 662 688	5 662 688	n.d.
Bienne: arrêt CFF à Boujean	-	2 977 180	-	-
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	1 479 312	1 479 312	-	-
Aareland: déplacement de l'arrêt Küngoldingen	621 164	621 164	-	-
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	-	2 182 148	-220 574	-9,2
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach (projet achevé, cession du prêt à l'OFT)	-	-2 182 148	-2 182 148	n.d.
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	-	2 486 880	-	-
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	6 048 290	6 048 290	-	-
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	15 157 666	15 157 666	-	-
Mendrisiotto: arrêt du TILO à San Martino-Mendrisio	2 184 698	2 184 698	-	-
Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle A), GE	4 000 000	10 456 388	6 456 388	161,4
Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle B), VD	2 500 000	7 126 200	4 626 200	185,0
Winterthur: 4 ^e extension partielle du RER, 3 ^e étape	2 984 264	9 111 412	6 127 148	205,3
Région d'Yverdon: réaménagement de la gare CFF de Grandson	-	651 440	651 440	n.d.
Grand Genève: amélioration accessibilité MD à la gare de Gland	250 000	837 260	587 260	234,9
Réévaluation des routes nationales en construction	-3 400 148 124	-3 129 942 398	270 205 726	-7,9
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	-1 283 214 370	-1 391 577 902	-108 363 532	8,4
Passif	1 881 436 070	2 129 464 283	248 028 214	13,2
Capitaux de tiers	8 810 532	52 069 085	43 258 553	491,0
Engagements envers des tiers	44 281	137 569	93 288	210,7
Autres comptes de régularisation passifs	7 870 477	49 368 557	41 498 080	527,3
Provisions pour prestations de garantie	-	2 562 960	1 667 185	186,1
Capital propre	1 872 625 537	2 077 395 198	204 769 660	10,9

n.d.: non disponible

Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015 val. abs. %	
Apports au fonds	999,0	979,8	977,9	-21,1	-2,1
Apport annuel	992,2	977,9	977,9	-14,3	-1,4
Apport provenant de sanction appliquée aux voitures de tourisme dans cadre réduction CO ₂	6,8	1,9	-	-6,8	-100,0
Prélèvements sur le fonds	805,6	1 170,1	773,1	-32,5	-4,0
Achèvement du réseau des routes nationales	492,5	617,0	384,0	-108,6	-22,0
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	54,5	131,0	131,0	76,5	140,5
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	97,9	105,0	93,9	-4,0	-4,1
Projets d'agglomération	114,3	270,0	117,2	2,9	2,5
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	46,4	47,1	47,1	0,7	1,5
Liquidités du fonds*	1 872,5	1 682,2	2 077,3	204,8	10,9

n.d.: non disponible

* Créances et engagements envers des tiers non compris

Au 31.12.2016, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un *actif circulant* de 2129 millions. Il s'agit d'une part des créances vis-à-vis de la Confédération (2129 mio) et d'autre part de celles vis-à-vis des cantons (141 000 fr.). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales.

L'*actif immobilisé*, qui se compose des routes nationales en construction (3130 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (1392 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en baisse de 270 millions par rapport à l'année précédente. Cette variation est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction, déduction faite du report des tronçons achevés au bilan de la Confédération (- 770 mio). Il s'agit de la mise en service des tronçons suivants: Jonction Landquart – Klosters Selfranga (A28), Sierre – Gampel (Loèche Est – Gampel) (A9) et Delémont Est – Frontière Berne (A16). À ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets financées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 108 millions par rapport à 2015 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2016, d'un montant de 117 millions, déduction faite des prêts de 9 millions cédés à l'OFT pour des projets achevés.

Côté *passif*, les engagements envers des tiers se montent à 138 000 francs et les autres comptes de régularisation de passifs à 49 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau qui concernent l'année 2016, mais qui seront acquittées seulement en 2017. En outre, des retenues de garantie destinées à l'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan pour un montant de quelque 2,6 millions. Le capital propre s'élève à 2077 millions.

À la fin de l'exercice 2016, le fonds d'infrastructure dispose de 2077 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres, principalement dans le domaine du trafic d'agglomération, mais aussi dans celui des routes nationales, ce chiffre est en hausse d'environ 205 millions par rapport à l'année précédente et dépasse de 395 millions le montant budgétisé.

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2016

du #.#.2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 mars 2017²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2016 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 773 141 094 francs et boucle avec un solde positif de 204 769 660 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 2 129 464 283 francs pour un capital propre de 2 077 395 198 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

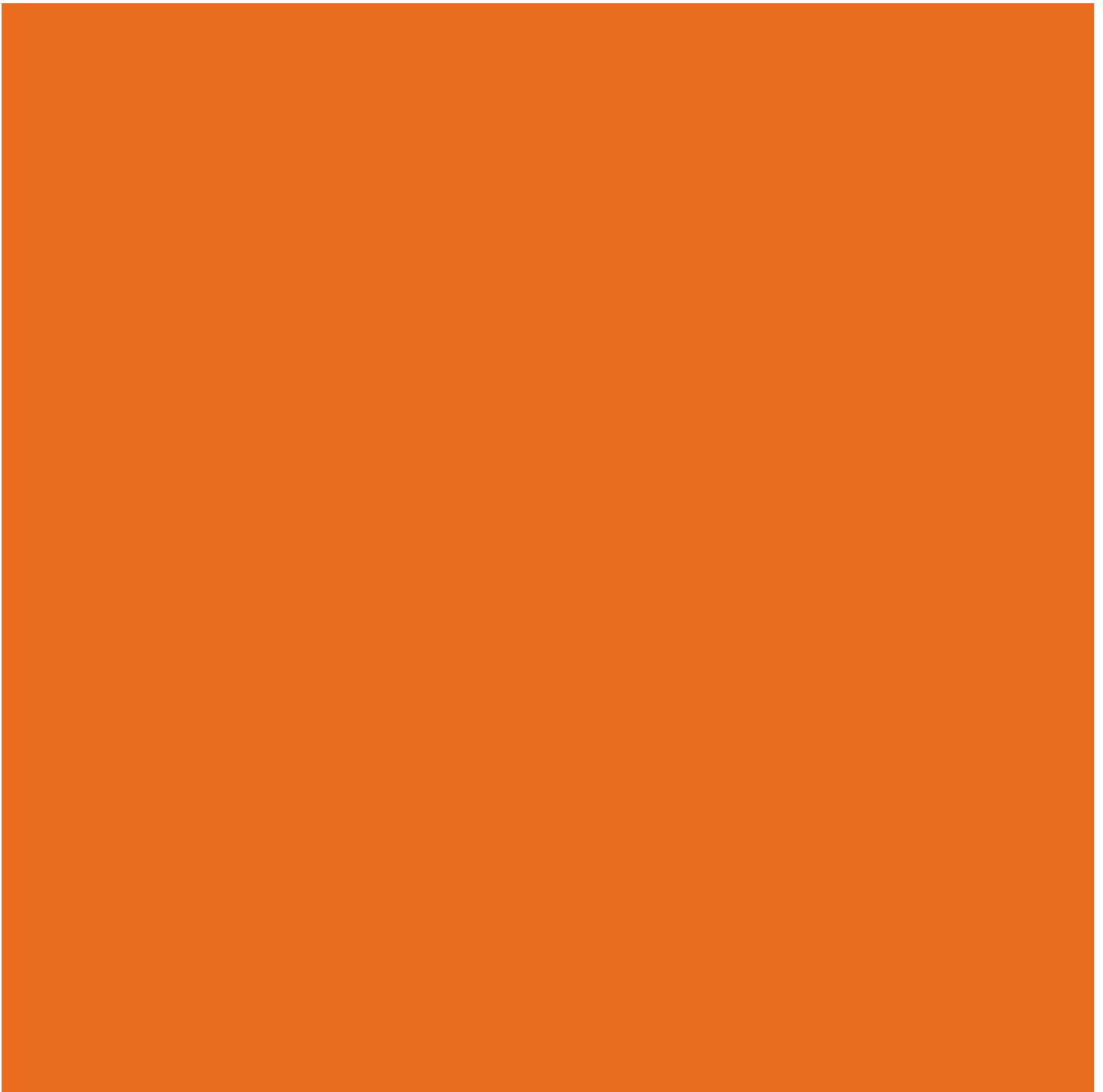


Table des matières

	Page
3 Régie fédérale des alcools	37
31 Portrait de la Régie fédérale des alcools	37
32 Révision de la loi sur l'alcool et privatisation d'Alcosuisse	37
33 Résultats du compte annuel	37
331 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse	38
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	39
Personnel et organisation	40
Vente d'éthanol	40
Autres remarques sur le compte de résultats	40
Compte de résultats d'Alcosuisse	41
332 Répartition du bénéfice net	42
Répartition du bénéfice net 2016 de la RFA	42
Part du bénéfice net 2016 de la RFA revenant aux cantons	42
333 Investissements et actif immobilisé	42
334 Bilan de la RFA	43
Remarques sur le bilan	43
34 Révision du compte	44
Arrêté fédéral IV (projet)	45

S'élevant en 2016 à 249,3 millions, le bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) est inférieur de 2,0 millions aux prévisions budgétaires, mais supérieur de 1,7 million au montant inscrit au compte 2015. Il revient à raison de 90 % à la Confédération, qui utilise le montant ainsi perçu pour financer l'AVS et l'Al. Les cantons reçoivent les 10 % restants, à savoir la dîme de l'alcool, qu'ils sont tenus d'affecter à la prévention et au traitement des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances engendrant la dépendance.

31 Portrait de la Régie fédérale des alcools

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances (DFF), la RFA est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent. Les produits fermentés classiques tels que la bière et le vin sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. Sur cette base, la RFA applique des dispositions visant à réglementer le marché.

32 Révision de la loi sur l'alcool et privatisation d'Alcosuisse

Neuf mois après avoir classé le projet de révision totale de la loi sur l'alcool, les Chambres fédérales se sont déclarées favorables à une révision partielle lors de la session d'automne 2016. Cette révision crée les bases légales nécessaires à l'intégration de la RFA dans l'Administration fédérale des douanes (AFD) ainsi qu'à la privatisation du centre de profit Alcosuisse et à la libéralisation du marché de l'éthanol.

La RFA sera intégrée dans l'AFD au début de 2018. La privatisation d'Alcosuisse se déroulera en deux étapes: le centre de profit de la RFA sera d'abord transformé en l'entreprise alcosuisse sa avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 (activation). Ensuite, ses

actions seront vendues à un investisseur privé (privatisation au sens strict). Les préparatifs liés à cette deuxième étape sont en cours. Enfin, le marché de l'éthanol sera libéralisé une fois le processus de privatisation d'Alcosuisse terminé. Ce changement devrait avoir lieu à la fin de 2018. Jusque-là, l'entreprise alcosuisse sa exécutera aux mêmes conditions les tâches que le centre de profit de la RFA a assumées dans le cadre du monopole. Un mandat de prestations conclu avec la RFA règlera les modalités. Ce changement n'aura aucune conséquence pour les acquéreurs d'éthanol, qui continueront de bénéficier des mêmes conditions de livraison et de facturation qu'auparavant.

33 Résultats du compte annuel

En 2016, les revenus globaux de la RFA ont atteint 282,9 millions, soit le même montant que l'année précédente. En revanche, ils ont été inférieurs de 6,8 millions aux prévisions budgétaires.

Variant notamment en fonction des récoltes, les recettes fiscales se sont révélées inférieures de 5,9 millions au montant inscrit au budget et ont baissé de 0,4 million par rapport à celles de 2015.

Bien qu'il dépasse de 1,7 million le résultat de l'année précédente, le bénéfice net que la RFA a dégagé en 2016 (249,3 mio) reste en deçà des prévisions budgétaires (- 2,0 mio).

331 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015 val. abs. %	
Total des charges	35 308 471	38 423 000	33 655 460	-1 653 011	-4,7
4 Charges de personnel	19 712 469	20 899 000	22 583 264	2 870 795	14,6
40 Rétribution du personnel	15 553 736	16 426 000	15 379 445	- 174 291	-1,1
41 Cotisations aux assurances sociales	959 360	975 000	949 347	- 10 013	-1,0
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 222 726	2 288 000	4 707 859	2 485 133	111,8
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	104 717	76 000	106 182	1 465	1,4
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	220 045	205 000	218 837	- 1 208	-0,5
45 Recrutement du personnel	18 970	20 000	4 125	- 14 845	-78,3
46 Formation et perfectionnement	95 497	200 000	89 692	- 5 805	-6,1
47 Remboursement des frais	460 787	646 000	437 974	- 22 813	-5,0
48 Autres charges de personnel	68 012	63 000	611 773	543 761	799,5
49 Personnel auxiliaire	8 619	-	78 030	69 411	805,3
5 Charges de biens et services distinctes	13 336 052	15 199 000	8 795 344	-4 540 708	-34,0
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	2 107 019	2 689 000	2 056 088	- 50 931	-2,4
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	286 301	346 000	271 643	- 14 658	-5,1
53 Charges administratives	502 061	655 000	302 855	- 199 206	-39,7
54 Charges informatiques	1 775 824	2 450 000	2 124 095	348 271	19,6
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 441 668	2 302 000	1 501 400	59 732	4,1
56 Autres charges de biens et services	2 208 335	2 196 000	1 318 474	- 889 861	-40,3
57 Pertes sur débiteurs	164 730	81 000	- 3 509	- 168 239	-102,1
59 Amortissements relevant du droit commercial	4 850 114	4 480 000	1 224 298	-3 625 816	-74,8
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 259 950	2 325 000	2 276 852	16 902	0,7
Total des revenus	282 937 894	289 717 000	282 933 480	- 4 414	-0,0
7 Revenus	282 723 339	289 495 000	282 702 118	- 21 221	-0,0
70 Vente d'éthanol	43 718 873	43 922 000	41 841 530	-1 877 343	-4,3
30 Charges de marchandises (éthanol)	-33 564 506	-33 994 000	-33 449 622	114 884	0,3
71 Emoluments	631 117	699 000	669 490	38 373	6,1
72 Remboursements	-4 824 958	-6 275 000	-5 666 531	- 841 573	-17,4
73 Frais de transport à la vente	-2 557 214	-2 471 000	-2 451 159	106 055	4,1
74 Autres compensations	325 245	422 000	291 509	- 33 736	-10,4
75 Revenus des actifs	62 307	25 000	24 444	- 37 863	-60,8
76 Recettes fiscales	277 903 947	283 350 000	277 471 088	- 432 859	-0,2
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	3 684 596	3 590 000	3 640 649	- 43 947	-1,2
79 Autres revenus	-2 656 068	227 000	330 720	2 986 788	112,5
8 Résultat hors exploitation	214 555	222 000	231 362	16 807	7,8
82 Résultat immobilier	214 555	222 000	231 362	16 807	7,8
Bénéfice net	247 629 423	251 294 000	249 278 020	1 648 597	0,7

Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015 val. abs. %	
Total des charges	26 286 033	27 771 000	24 341 108	-1 944 925	-7,4
4 Charges de personnel	14 697 957	15 727 000	16 888 759	2 190 802	14,9
40 Rétribution du personnel	11 473 813	12 225 000	11 265 191	- 208 622	-1,8
41 Cotisations aux assurances sociales	710 798	746 000	693 109	- 17 689	-2,5
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 713 673	1 765 000	4 128 001	2 414 328	140,9
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	77 053	57 000	78 085	1 032	1,3
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	155 136	145 000	151 091	- 4 045	-2,6
45 Recrutement du personnel	5 489	10 000	-	- 5 489	-100,0
46 Formation et perfectionnement	75 052	160 000	62 218	- 12 834	-17,1
47 Remboursement des frais	421 438	561 000	389 183	- 32 255	-7,7
48 Autres charges de personnel	56 886	58 000	43 851	- 13 035	-22,9
49 Personnel auxiliaire	8 619	-	78 030	69 411	805,3
5 Charges de biens et services distinctes	9 328 126	9 719 000	5 175 497	-4 152 629	-44,5
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	509 823	648 000	444 205	- 65 618	-12,9
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	118 354	142 000	121 768	3 414	2,9
53 Charges administratives	434 107	535 000	236 281	- 197 826	-45,6
54 Charges informatiques	1 676 795	1 840 000	1 765 186	88 391	5,3
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 102 715	1 532 000	1 316 419	213 704	19,4
56 Autres charges de biens et services	1 805 138	1 646 000	906 998	- 898 140	-49,8
57 Pertes sur débiteurs	164 540	71 000	30 806	- 133 734	-81,3
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 516 654	3 305 000	353 834	-3 162 820	-89,9
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 259 950	2 325 000	2 276 852	16 902	0,7
Total des revenus	273 915 456	279 065 000	273 619 128	- 296 328	-0,1
7 Revenus	273 700 901	278 843 000	273 387 766	- 313 135	-0,1
71 Emoluments	572 917	639 000	613 840	40 923	7,1
72 Remboursements	-4 824 958	-6 275 000	-5 666 531	- 841 573	-17,4
74 Autres compensations	325 245	422 000	291 509	- 33 736	-10,4
75 Revenus des actifs	62 307	25 000	24 444	- 37 863	-60,8
76 Recettes fiscales	277 903 947	283 350 000	277 471 088	- 432 859	-0,2
79 Autres revenus	6 678	- 93 000	13 924	7 246	108,5
Contribution de couverture d'Alcosuisse	- 345 235	775 000	639 492	984 727	285,2
8 Résultat hors exploitation	214 555	222 000	231 362	16 807	7,8
82 Résultat immobilier	214 555	222 000	231 362	16 807	7,8
Bénéfice net	247 629 423	251 294 000	249 278 020	1 648 597	0,7

Personnel et organisation

Durant l'exercice 2016, la RFA disposait de 130 équivalents plein temps (contre 132 en 2015), ce chiffre comprenant les postes des collaborateurs d'Alcosuisse à Berne, Delémont (JU) et Schachen (LU) ainsi que ceux des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA).

Vente d'éthanol

Le centre de profit Alcosuisse importe et vend l'éthanol à haut degré nécessaire à l'industrie. En ayant écoulé 37,6 millions de kilogrammes (dénaturants compris) en 2016 (contre 38,8 mio de kg en 2015), il a terminé l'exercice avec une contribution de couverture positive de 0,6 million (contre - 0,3 mio en 2015) (hors intérêts théoriques, imputations internes et indemnisation des tâches relevant de la souveraineté de l'État).

Autres remarques sur le compte de résultats

- ad 4 Charges de personnel
Les charges de personnel dépassent de 2,9 millions celles de l'année précédente et de 1,7 million le montant inscrit au budget. Cette hausse s'explique par la décision du Conseil fédéral du 24 février 2016 concernant l'application de l'art. 76e de la nouvelle loi sur l'alcool. Cet article dispose que les bénéficiaires de rentes d'Alcosuisse restent membres de la caisse de prévoyance de la Confédération et que les coûts correspondants (2,4 mio) sont à la charge de la RFA. En outre, Alcosuisse a dû assumer des charges supplémentaires dues à la privatisation prévue d'alcosuisse sa. Enfin, certains postes ont été pourvus quelques mois avant l'activation précitée, entraînant déjà des charges en 2016.
- ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing
Les dépenses sont inférieures de 0,6 million au montant budgétisé, mais semblables à celles qui ont été enregistrées l'année précédente (2,1 mio).
- ad 54 Charges informatiques
Inférieures de 0,3 million aux prévisions budgétaires et supérieures de 0,3 million au résultat de 2015, les charges informatiques proviennent principalement des travaux liés à l'exécution de la législation révisée sur l'alcool. L'intégration de la RFA dans l'AFD nécessite une adaptation progressive des services informatiques de la régie aux normes de l'administration fédérale.
- ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires
S'élevant à 1,5 million, les dépenses relatives aux prestations de service et aux honoraires sont presque identiques au résultat de l'exercice précédent et inférieures de 0,8 million au montant budgétisé.
- ad 56 Autres charges de biens et services
Les autres charges de biens et services sont inférieures de 0,9 million aux prévisions budgétaires et au résultat du compte 2015. Cette baisse est due en particulier à la

suppression des provisions qui avaient été inscrites au compte 2015 (0,9 mio) pour l'assainissement éventuel du sol de l'exploitation de Schachen.

- ad 57 Pertes sur débiteurs
Les réévaluations des créances relatives aux recettes fiscales et aux livraisons d'éthanol ont pu être réduites.
- ad 59 Amortissements relevant du droit commercial
En raison d'investissements plus modestes que prévu et d'amortissements extraordinaires en 2015 pour le projet informatique portant création d'une plateforme dédiée aux impôts à la consommation, les amortissements se révèlent inférieurs aux montants inscrits tant au budget qu'au compte de l'année précédente.
- ad 6 Prévention de l'alcoolisme
La RFA soutient des organisations et institutions qui se consacrent à la prévention de l'alcoolisme sur l'ensemble du territoire suisse ou dans plusieurs cantons. Elle accorde des contributions financières à des projets de prévention non seulement sur la base de son mandat légal, mais également par l'intermédiaire du Programme National Alcool (financement de projets nationaux, conclusion de contrats de prestations avec des organisations non gouvernementales). Le montant des contributions que la RFA a versées en 2016 reste stable par rapport à 2015.
- ad 72 Remboursements
Les remboursements de redevances fiscales dépassent de 0,8 million le montant enregistré l'année précédente, mais sont inférieurs d'environ 0,6 million aux prévisions budgétaires. La hausse par rapport à l'exercice 2015 s'explique notamment par l'augmentation des exportations (+ 0,2 mio). On note également un accroissement de 0,6 million des remboursements pour des produits qui sont fabriqués en Suisse et dont la teneur en alcool ne dépasse pas 1,2 % du volume. Il s'agit avant tout de denrées alimentaires telles que des chocolats, des pâtisseries ou des fondues prêtes à l'emploi.
- ad 75 Revenus des actifs
Les revenus des actifs enregistrés en 2016 correspondent aux intérêts moratoires facturés. Bien qu'ils ne rémunèrent plus les avoirs, les prestataires de services financiers de la RFA n'ont pas encore instauré de taux d'intérêts négatifs.
- ad 77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool
Les recettes provenant de la vente ou de la location de récipients pour le transport de l'alcool sont semblables au résultat de l'année précédente et aux prévisions budgétaires.
- ad 79 Autres revenus
Les prestations de service du centre de profit Alcosuisse, les différences de stocks dues aux fermetures des réservoirs, les fluctuations des prix de référence, les préparations à base d'éthanol ainsi que les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans le présent groupe de comptes.

Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart p. r. au C 2015 val. abs. %	
Total des charges	9 022 438	10 652 000	9 314 352	291 914	3,2
4 Charges de personnel	5 014 512	5 172 000	5 694 505	679 993	13,6
40 Rétribution du personnel	4 079 923	4 201 000	4 114 254	34 331	0,8
41 Cotisations aux assurances sociales	248 562	229 000	256 238	7 676	3,1
42 Cotisations aux assurances du personnel	509 053	523 000	579 858	70 805	13,9
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	27 664	19 000	28 097	433	1,6
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	64 909	60 000	67 746	2 837	4,4
45 Recrutement du personnel	13 481	10 000	4 125	- 9 356	-69,4
46 Formation et perfectionnement	20 445	40 000	27 474	7 029	34,4
47 Remboursement des frais	39 349	85 000	48 791	9 442	24,0
48 Autres charges de personnel	11 126	5 000	567 922	556 796	5004,5
49 Personnel auxiliaire	-	-	-	-	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	4 007 926	5 480 000	3 619 847	- 388 079	-9,7
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 597 196	2 041 000	1 611 883	14 687	0,9
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	167 947	204 000	149 875	- 18 072	-10,8
53 Charges administratives	67 954	120 000	66 574	- 1 380	-2,0
54 Charges informatiques	99 029	610 000	358 909	259 880	262,4
55 Prestations de service distinctes et honoraires	338 953	770 000	184 981	- 153 972	-45,4
56 Autres charges de biens et services	403 197	550 000	411 476	8 279	2,1
57 Pertes sur débiteurs	190	10 000	- 34 315	- 34 505	-18160,5
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 333 460	1 175 000	870 464	- 462 996	-34,7
Total des revenus	8 677 203	11 427 000	9 953 844	1 276 641	14,7
7 Revenus	8 677 203	11 427 000	9 953 844	1 276 641	14,7
70 Vente d'éthanol	43 718 873	43 922 000	41 841 530	-1 877 343	-4,3
30 Charges de marchandises (éthanol)	-33 564 506	-33 994 000	-33 449 622	114 884	0,3
71 Emoluments	58 200	60 000	55 650	- 2 550	-4,4
73 Frais de transport à la vente	-2 557 214	-2 471 000	-2 451 159	106 055	4,1
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	3 684 596	3 590 000	3 640 649	- 43 947	-1,2
79 Autres revenus	-2 662 746	320 000	316 796	2 979 542	111,9
Contribution de couverture	- 345 235	775 000	639 492	984 727	285,2

n.d.: non disponible

332 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90 % à la Confédération (224,4 mio), au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons (dîme de l'alcool). Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui se sont élevés à 24,9 millions en 2016, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Répartition du bénéfice net 2016 de la RFA

Parts de la Confédération et des cantons

	en %	CHF
Confédération	90	224 350 218
Cantons	10	24 927 802
	100	249 278 020

Part du bénéfice net 2016 de la RFA revenant aux cantons

	Population	Part du bénéfice net en CHF (art. 44 de la loi sur l'alcool)
Zurich	1 466 424	4 389 837
Berne	1 017 483	3 045 903
Lucerne	398 762	1 193 720
Uri	35 973	107 688
Schwyz	154 093	461 288
Obwald	37 076	110 989
Nidwald	42 420	126 987
Glaris	40 028	119 827
Zoug	122 134	365 616
Fribourg	307 461	920 405
Soleure	266 418	797 540
Bâle-Ville	191 817	574 217
Bâle-Campagne	283 231	847 871
Schaffhouse	79 836	238 994
Appenzell Rh.-Ext.	54 543	163 278
Appenzell Rh.-Int.	15 974	47 819
Saint-Gall	499 065	1 493 984
Grisons	196 610	588 565
Argovie	653 675	1 956 819
Thurgovie	267 429	800 566
Tessin	351 946	1 053 574
Vaud	773 407	2 315 245
Valais	335 696	1 004 928
Neuchâtel	178 107	533 175
Genève	484 736	1 451 089
Jura	72 782	217 878
Total	8 327 126	24 927 802

333 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 10,8 millions. Dans les faits, la RFA a investi 1,3 million, dont 0,7 dans le domaine informatique (modernisation de l'application centrale COMEAV et des systèmes de stockage) et 0,6 dans les installations du centre de profit Alcosuisse (notamment

infrastructure de sécurité, installations techniques des bâtiments, fûts). L'abandon des autres investissements prévus (9,5 mio) repose principalement sur la décision commune du Secrétariat général du DFF, de l'AFD et de la RFA de suspendre le projet informatique portant création d'une plateforme dédiée aux impôts à la consommation. L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats atteint 1,2 million (voir poste 59). En outre, un montant de 0,5 million a été porté à l'actif pour l'achat d'un progiciel de gestion intégré (ERP) et la mise sur pied d'un réseau spécifique à alcosuisse sa. Ces amortissements ont été entièrement financés au moyen des réserves du centre de profit.

334 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2015	31.12.2016	Ecart p. r. à 2015	
			val. abs.	%
Actif				
Actif circulant	318 593 725	314 001 776	-4 591 949	-1,4
Liquidités	13 034 194	22 652 870	9 618 676	73,8
Compte courant de la Confédération	267 417 290	239 003 168	-28 414 122	-10,6
Créances sur des tiers	18 736 885	30 046 464	11 309 579	60,4
Actif transitoire	7 423 552	6 094 582	-1 328 970	-17,9
Stocks	11 981 804	16 204 692	4 222 888	35,2
Actif immobilisé	6 205 783	6 214 907	9 124	0,1
Biens d'investissement	6 105 783	6 114 907	9 124	0,1
Participations dans alcosuisse sa	100 000	100 000	-	0,0
Total du bilan	324 799 508	320 216 683	-4 582 825	-1,4
Passif				
Capitaux de tiers	11 856 835	5 162 547	-6 694 288	-56,5
Engagements courants	8 201 097	2 135 404	-6 065 693	-74,0
Passif transitoire	2 288 738	751 143	-1 537 595	-67,2
Provisions	1 367 000	2 276 000	909 000	66,5
Capital propre	312 942 673	315 054 136	2 111 463	0,7
Fonds d'exploitation de la RFA	62 024 973	63 518 340	1 493 367	2,4
Réserves	3 288 277	2 257 776	-1 030 501	-31,3
Bénéfice net	247 629 423	249 278 020	1 648 597	0,7
Total du bilan	324 799 508	320 216 683	-4 582 825	-1,4

Remarques sur le bilan

- **Liquidités**
Les liquidités, fonds du compte courant de la Confédération compris, ont diminué de 18,8 millions en 2016. Les créances sur des tiers (11,3 mio) et les stocks (4,2 mio) ont augmenté dans les mêmes proportions.
- **Créances sur des tiers**
S'élevant à quelque 30 millions, les créances (créances sur des clients: 21,5 mio, créances sur la Confédération: 9,0 mio) ont augmenté de 11,3 millions en 2016. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations de 0,5 million.
- **Actif transitoire**
L'actif transitoire a diminué de 1,3 million et s'élève à 6,1 millions (redevances fiscales, primes d'assurance, etc.) en 2016.
- **Stocks**
Les stocks ont augmenté de 4,2 millions par rapport à 2015. La valeur des stocks d'éthanol est déterminée sur la base des prix de référence. Le 31 décembre 2016, ces stocks occupaient quelque 65 % de la capacité totale des entrepôts et avaient une valeur d'environ 18 millions. Ces chiffres correspondent à la moyenne des cinq dernières années d'exploitation. Une réserve a été constituée afin qu'il soit possible d'absorber les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte

de la RFA [RS 689.7]). Tandis qu'elle avait atteint son plus bas niveau en 2015, cette réserve a été augmentée de 1,2 million en 2016, passant ainsi à 2,3 millions.

- **Biens d'investissement**
La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 93,5 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 87,4 millions. La différence de 6,1 millions correspond à la valeur comptable des biens.
- **Immeubles situés à la Länggassstrasse à Berne**
La RFA est propriétaire de deux bâtiments administratifs à Berne, à savoir un bâtiment de style Art Nouveau situé à la Länggassstrasse 31 et un bâtiment plus récent situé dans la même rue, aux numéros 35 et 37. Figurant dans l'inventaire des monuments historiques, les deux immeubles de la RFA sont complètement amortis. La valeur vénale est estimée à 22 millions pour le bâtiment le plus récent et à 8,6 millions pour le bâtiment Art Nouveau. Ces deux immeubles seront vendus en vue de la suppression de la RFA. Responsable de la vente, l'Office fédéral des constructions et de la logistique les cédera aux plus offrants.
- **Participations dans alcosuisse sa**
Le capital-actions d'alcosuisse sa demeure inchangé.

- Engagements courants
S'élevant à 2,1 millions en 2016, les engagements (engagements envers la Confédération: 1,6 mio, dette envers PUBLICA: 0,3 mio, autres: 0,2 mio) ont diminué de 6,1 millions par rapport à 2015. Cette différence s'explique par le fait que l'on s'est efforcé de régler autant de dettes que possible en vue de la privatisation prochaine d'alcosuisse sa.
- Passif transitoire
Le passif transitoire a diminué de 1,5 million et s'élève à 0,8 million (remboursements de redevances fiscales, prestations de service externes, frais de transport relatifs à l'éthanol, etc.) en 2016.
- Provisions
En 2016, la RFA a provisionné 0,9 million. Un montant de 0,4 million a ainsi été prévu pour l'acquittement éventuel de l'impôt dû sur la vente d'un bien-fonds à Delémont. Une autre part a été destinée à la privatisation prévue d'alcosuisse sa.
- Fonds d'exploitation de la RFA
Ayant reçu un montant de 1,5 million au titre des recettes nettes tirées de la vente d'un bien-fonds à Delémont, le fonds d'exploitation de la RFA est passé de 62,0 à 63,5 millions.
- Réserves
En 2016, la RFA n'a constitué aucune réserve supplémentaire pour garantir les investissements d'Alcosuisse (conformément à l'art. 3a, al. 3, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA [RS 689.7]). Dans l'ensemble, elle a puisé dans ses réserves pour acquérir des biens d'un montant de 0,5 million (ERP et réseau spécifiques à alcosuisse sa) et financer des charges de biens et services s'élevant également à 0,5 million (conseil informatique, aide pour l'obtention d'un certificat de conformité aux bonnes pratiques en matière de fabrication, infrastructure informatique, ordinateurs portables, imprimantes, etc.) en raison d'une modification (le 1.9.2015) des principes régissant l'inscription à l'actif.
- Sûretés fournies par des tiers
Un montant de 53,7 millions est enregistré au titre des sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) que les entrepôts fiscaux et entrepôts sous scellés doivent fournir pour couvrir les redevances fiscales en suspens.
- Valeur d'assurance
La valeur d'assurance des immeubles de la RFA s'élève à 59,3 millions. Alcosuisse a conclu diverses assurances (notamment responsabilité civile, assurance de choses et assurance immobilier) qui réduisent les risques encourus par la Confédération.

34 Révision du compte

Le Contrôle fédéral des finances a révisé le compte 2016 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2016

du # juin 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 mars 2017²,

arrête:

Art. 1

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 sont approuvés.

Le bénéfice net de 249 278 020 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération en faveur de l'AVS / AI 224 350 218 francs
- Part des cantons en faveur de la lutte contre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 24 927 802 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF

